

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU VAR

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 04 juillet 2024

. Nombre de membres : 31
. En exercice : 31
. Nombre de présents ou représentés : 24
. Ayant pris part au vote : 24

. Votes :
↳ Pour : 24 / Contre : 0 / Abstention : 0

. Adoptée à : l'unanimité

. Date de la convocation :
↳ 05 juin 2024
. Transmise en Préfecture le :

. Affichée le :

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix heures trente, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du VAR, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au CDG 83, sous la présidence de Christian SIMON, Maire de LA CRAU, Conseiller Métropolitain de Toulon Provence Méditerranée, Conseiller Départemental du VAR

Le secrétaire de séance désigné est Marie-Hélène PARENT, Adjointe au Maire de Hyères-les-Palmiers.

Présents :

Christian **SIMON**, Robert **BENEVENTI**, Claude **ALEMAGNA**, Philippe **BARTHELEMY**, Paul **BOUDOUBE**, Thierry **BONGIORNO**, Bernard **CHILINI**, Romain **DEBRAY**, Bryan **JACQUIN** (suppléant de Michel GROS), Laurent **GUEIT**, Anne-Marie **METAL**, Jacques **PAUL**, Michel **PERRAULT** (suppléant de Sylvie SIRI), Louis **REYNIER**, René **UGO**, Thierry **ALBERTINI**, Yannick **SIMON**, Hervé **STASSINOS**, Marie-Hélène **PARENT**, Valérie **RIALLAND**.

Procurations :

Charlotte **BOUVARD** (suppléante de Gil BERNARDI) à Hervé STASSINOS, Josiane **CHIODI** (suppléante de Frédéric MASQUELIER) à René UGO, Blandine **MONIER** à Christian SIMON, Jean-Louis **PORTAL** à Yannick SIMON.

Excusés :

Didier BREMOND, Chantal LASSOUTANIE (suppléante Didier BREMOND), Valérie MONDONE (suppléante de Josée MASSI), Nathalie PEREZ-LEROUX, Christine PREMOSELLI (suppléante de Richard STRAMBIO), Dominique LAIN, Claude CHEILAN, Philippe LEONELLI, Josée MASSI, Richard STRAMBIO.

N° 2024-30 : Indemnisation des Maîtres d'œuvres compétents participant à des Jurys ou des Commissions

Par délibération n° 2024-28 le conseil d'administration du CDG83 a approuvé la composition du jury de maîtrise d'œuvre pour l'agrandissement des locaux et a autorisé le Président du CDG 83 à désigner les personnalités qualifiées.

Afin de définir un cadre de référence pour indemniser les personnalités qualifiées désignées, présentes lors des jurys ou commissions, il convient de fixer les indemnités de manière forfaitaire (vacations) suivant la durée et l'importance de la participation aux différents jurys et commissions comme suit :

Type de jury ou commission	Durée	Montant de la vacance frais de déplacement inclus *
Sélection des candidats	1/2 journée environ	230 €
Choix du lauréat	1/2 journée environ	230 €
Commission technique	1/2 journée environ	230 €
Commission ad hoc (Composée comme le jury)	1/2 journée environ	230 €

* Indemnité non soumise à TVA

- . Le Conseil d'administration,
- . Ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
- . Après en avoir délibéré

APPROUVE l'indemnisation des personnes qualifiées désignées lors des jurys et des commissions.

FIXE le montant de la vacation à 230 €, conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à LA CRAU, le 04 juillet 2024.

« La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de TOULON ou d'un recours gracieux auprès du Président du Centre de Gestion, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant en outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal ».

Pour extrait conforme,

Le Président du CDG 83,



Christian SIMON
Maire de LA CRAU,
Conseiller Métropolitain de
Toulon Provence Méditerranée,
Conseiller Départemental du VAR